



Votre
maison
est-elle
préparée
à la
prochaine
crue ?

De l'indemnisation à la prévention

10 juin 2009
Centre des congrès
des Vieilles Forges
Les Mazures

Mission des sociétés d'assurance pour la
connaissance et la prévention des risques naturels
(MRN)

Roland NUSSBAUM
Directeur



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne
(Fonds européen de développement régional)

Votre
maison
est-elle
préparée
à la
prochaine
crue ?



SOMMAIRE

- Présentation de la MRN et du rôle de ses mandants sociétés d'assurance
- Fondamentaux du régime CAT NAT
- Aspects liés à l'indemnisation
- Liens entre indemnisation et prévention



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne
(Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

Votre
maison
est-elle
préparée
à la
prochaine
crue ?

Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels



WWW.mrn-gpsa.org

Une association créée en 2000
entre :



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne
(Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

3

Votre
maison
est-elle
préparée
à la
prochaine
crue ?

Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels



- ✚ Interface technique entre les pouvoirs publics et les sociétés d'assurances →
 - Etudes
 - Groupes de travail...
- ✚ Données publiques sur zonages d'aléas et réglementaires →
 - Site Intranet à l'usage des sociétés d'assurance
- ✚ Information des acteurs publics Etat et territoriaux →
 - le régime d'indemnisation
 - le lien entre assurance et prévention



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne
(Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

4

Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels

Exemples d'actions au niveau territorial

- + participation aux clubs risques
- + intervention dans des forums
- + aide au devoir d'information des communes (ou intercommunalités)
 - ✗ intervention dans les réunions d'information d'administrés
 - ✗ mise à disposition de matériel à reproduire pour distribution, etc.

Sensibilisation à la prévention

Partie publique du site

Mission Risques Naturels
Mission des sociétés d'assurance pour la connaissance et la prévention des risques naturels

Accueil :: Connaissance :: Prévention :: Partenaires :: Rechercher :: Espace professionnel

Actualités
Publications MRN

L'association « **Mission Risques Naturels** » ou **MRN** a été créée début 2000 entre la **FFSA** et le **GEMA**, après une année particulièrement sinistrée par des événements catastrophiques naturels (inondations et tempêtes).

Son objet est contenu dans son intitulé complet : **Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des Risques Naturels**. Il s'agit en effet pour la profession de l'assurance de contribuer à une meilleure connaissance des risques naturels et d'apporter une contribution technique aux politiques de prévention.

Une équipe permanente de **trois personnes** s'appuyant sur un organisme prestataire pour l'assistance scientifique et technique permet l'animation des **principales activités actuelles de la MRN**.

- **Connaissance des aléas et de la vulnérabilité** : la MRN est un lieu de collation de données en provenance des pouvoirs publics et de restitution de ces informations, en les adaptant par le biais de **matrices et d'outils spécifiques**, afin de faciliter leur utilisation par les assurés.
- **Prévention** : cette activité repose sur l'élaboration, en propre ou en s'associant avec d'autres acteurs de prévention des risques naturels, de supports de

animer par ailleurs le groupe de travail Evénements naturels du Comité européen des assurances (CEA).

ACTUALITES

- 26/02/2007 [Les techniques d'observation de la terre au service de la gestion des risques](#)
- 27/11/2006 [Les entretiens de l'assurance 2006](#)
- 10/11/2006 [Séminaire juridique du CNIG](#)
- 02/06/2006 [Ehats sur les aléas naturels et leurs enjeux](#)
- 02/06/2006 [Expertise des projets d'action de prévention des inondations sur le bassin de l'Aude](#)
- 07/04/2006 [Etat des lieux du régime d'indemnification des victimes de catastrophes naturelles](#)
- 02/02/2006 [Incepa et Guide d'évaluation de la vulnérabilité des bâtiments vis-à-vis de](#)

PUBLICATIONS

- Lettre d'information n°9
- Lettre d'information n°8
- Lettre d'information n°7
- Lettre d'information n°6
- Lettre d'information n°5
- Lettre d'information n°4
- Lettre d'information n°3
- Lettre d'information n°2
- Lettre d'information n°1
- Mémento pratique inondations
- Mémento pratique mouvements de terrain
- Mémento pratique tempêtes
- Mémento pratique cyclones
- Mémento pratique séismes
- Brochure "Catastrophes naturelles, prévention et assurance"
- Quiz inondations

Pour en savoir plus

www.mrn-gpsa.org

Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ?

Documents MRN



Banque Images HDR - Virginie Clairières

Catastrophes naturelles

Prévention et assurance

420 communes inondées en 2 jours dans le sud-est en septembre 2002.
2 milliards d'euro, c'est l'évaluation du montant de l'ensemble des dégâts en 2002.
1,6 milliard d'euro (à venir), c'est le coût estimé des inondations de décembre 2002.
A tort, les risques naturels apparaissent souvent inévitables et incontrôlables. Ils ne sont cependant pas une fatalité. Les anticiper, c'est prévenir le risque.

Mission Risques Naturels

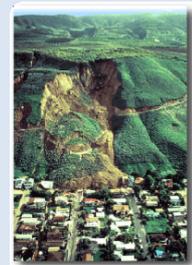
téléchargeables (au format PDF) sur www.mrn-gpsa.org

Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels

Inondation en Bretagne (www.pharma.chic-sancy.fr/.../inond.html)

Mémento pratique du particulier

Risque « inondations »



Risque « mouvements de terrain »



Risque « tempêtes »



Risque « cyclones »



Risque « sismique »



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ?

Mémento pratique du particulier

Risque inondations



Fig. 5 : la tranchée drainante

- Chauffage :
 - Placez la chaudière et les centrales de ventilation hors d'atteinte d'eau.
 - Scellez la chaudière sur appuis lestés.
 - Remontez l'évent au dessus du niveau d'eau maximum.
 - Installation électrique :
 - Prévoir un réseau de distribution venant du plafond vers les prises de courant placées à hauteur adaptée
 - S'équiper d'un groupe électrogène qui aura de multiples utilisations. Vous pourrez, en effet, y brancher des rallonges électriques, petit électroménager, cuisinier, appareil photo, bouilloire électrique, cafetière, etc...
- Attention :** il est impératif d'aérer le local où se situe le groupe électrogène afin de limiter les risques d'innoculation au monoxyde de carbone.
- Raccordements EDF, GDF, PTT, vérifiez leur étanchéité au droit de leur pénétration dans la construction.
 - Isolation : Choisissez des matériaux hydrofuges.

EXTRAIT

- Revêtements de sol : Posez des revêtements synthétiques hydrofuges et collés ou du carrelage.
- Installations extérieures :
 - Muzez la surface de vos serres ou vérandas situées dans l'axe du courant.
 - Attachez vos meubles de jardin sur des socles lestés.

S'organiser

Aménager une zone de survie

Si votre habitation est exposée à des crues rapides ou torrentielles et ne comporte qu'un seul étage, il peut être intéressant de se ménager une zone de survie. Celle-ci devra se trouver au-dessus du niveau de la plus haute crue constatée. Cette zone peut être aménagée dans des combles, un grenier, au-dessus d'un garage, etc. Une fenêtre ou une trappe dans le toit seront prévues afin de permettre une évacuation éventuelle (Attention lors de modifications des ouvertures de façade, un permis de construire peut vous être demandé). Dans ce cas prévoyez un tiras de couleur vive (pour se signaler) et une longue corde à laquelle vous pourrez vous attacher après l'avoir fixée solidement à un élément résistant (élément de charpente par exemple).

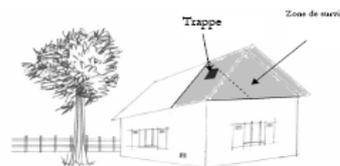


Fig. 6 : la zone de survie

Pensez que ce refuge pourra vous abriter plusieurs heures en attendant la décrue.

C'est pourquoi vous devez y exposer quelques objets indispensables à votre survie ou à votre confort :

- Un groupe électrogène qui vous permettra de vous éclairer, d'utiliser des appareils électriques (pour faire chauffer vos aliments par exemple).

Document téléchargeable (au format PDF) sur le site de la MRN www.mrn-gpsa.org



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

MRN

Mission risques naturels

Une représentation départementale



Réseau de
**correspondants départementaux
prévention**

2. Les bases du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles

Textes de base

Loi du 13 juillet 1982

Loi du 2 février 1995

Loi du 30 juillet 2003

avec la garantie de l'Etat



Sté d'assurances

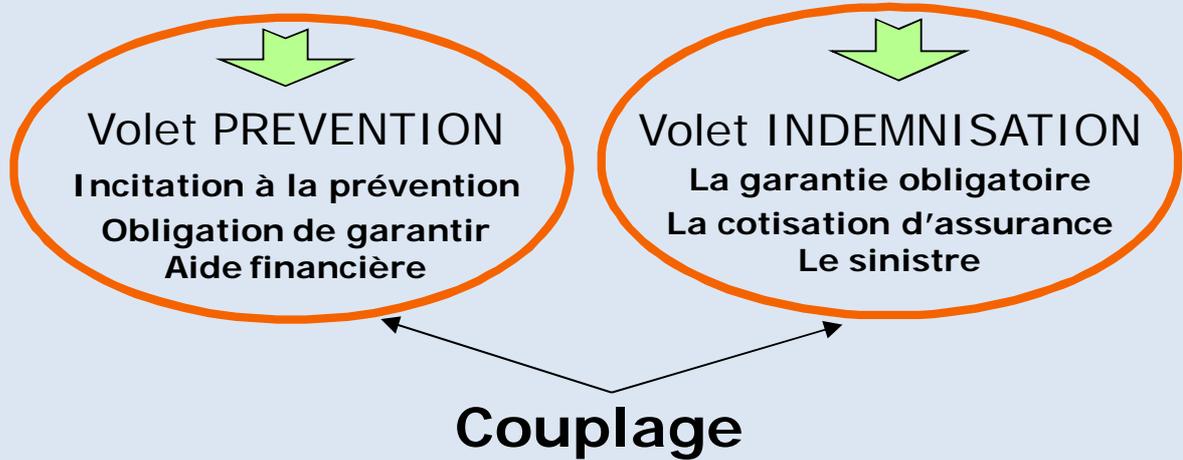


CCR



Etat

2 volets liés



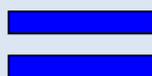
Qu'est-ce qu'une catastrophe naturelle ?



Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ?

Catastrophes naturelles ?

catastrophe naturelle



- ① + Dommages non assurables
- ② + Intensité anormale d'un agent naturel
- ③ {
 - + Lien direct entre l'évènement et les dommages
 - + Mesures préventives habituelles n'ont pu empêcher les dommages ou n'ont pu être prises.



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

15



Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ?

Catastrophes naturelles ?

① Assurable, non assurable ?

Intérêt de la distinction :

Evénement assurable

➔ Mutualisation

Evénement non assurable

➔ Autre système



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

16

Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ?

① Assurable, non assurable ?



Pour être assurable, **3 conditions** :

1. type et gravité de l'évènement peuvent être évalués
2. évènement est aléatoire
3. pas d'antisélection géographique
→ pour un prix accessible



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

17

Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ?

① Assurable, non assurable ?



Catastrophes naturelles

- Gravité très variable
- Risque plus ou moins aléatoire
- Antisélection géographique



⇒ Assurance élevée pour les
les plus exposées

NON ASSURABLES

DONC ...



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

18



Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ?

① Assurable, non assurable ?

Catastrophes naturelles ?

Catastrophes naturelles

Mutualisation

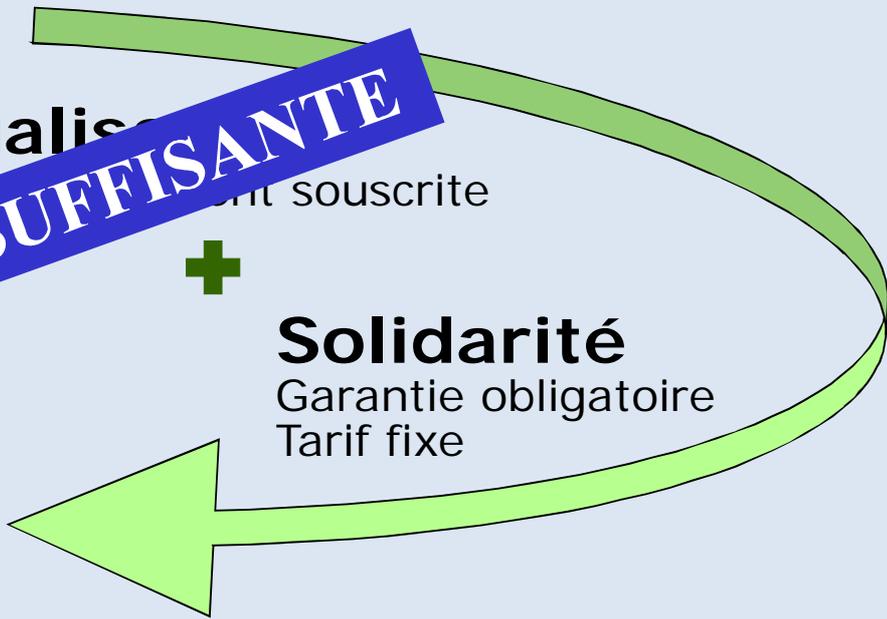
Assurances collectives souscrites

INSUFFISANTE



Solidarité

Garantie obligatoire
Tarif fixe



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur



Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ?

① Assurable, non assurable ?

Catastrophes naturelles ?

Tempêtes, grêle, neige...



- type d'événement
- évaluation de sa gravité
- aléa qu'il génère
- présélection géographique
- acceptables

ASSURABLES

DONC ...



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

① Assurable, non assurable ?



Tempêtes, grêle, neige...

Mutualisation

Assurance librement contractée



SUFFISANTE

Solidarité

Garantie obligatoire
Tarification fixée



PAS NÉCESSAIRE



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

21

② Intensité anormale d'un agent naturel



- intensité **anormale**
- pas d'énumération dans la loi

Il s'agit notamment des :

- ✚ cyclones
- ✚ inondations et / ou coulées de boue, ruissellement
- ✚ séismes
- ✚ mouvements de terrain (dont sécheresse)
- ✚ raz de marée
- ✚ avalanches...



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

22



③ Mesures préventives Lien direct

Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ?

Catastrophes naturelles ?

- ✚ Les mesures préventives doivent avoir été prises
- ✚ L'**intensité anormale** de l'événement doit être la **cause déterminante** des dommages



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

23



Volet indemnisation

La garantie obligatoire
La cotisation d'assurance
Le sinistre

Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ?



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

24

Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ?

Garantie obligatoire



Liberté d'assurer ou non ses biens

MAIS

Pas d'assurance

=

**Pas de garantie
cat nat**

Volet indemnisation



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

25

Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ?

Garantie obligatoire



Contrats concernés

Particuliers

✚ Multirisque habitation

✚ Auto

si garantie dommages (incendie, dommages tous accidents...)

Volet indemnisation



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

26

Garantie obligatoire



Contrats concernés

Professionnels

- ✚ Multirisque professionnelle
- ✚ Pertes d'exploitation
- ✚ Auto

si garantie dommages (incendie, dommages tous accidents...)



Garantie obligatoire



Dommages couverts

Dommages
dus aux catastrophes naturelles

=

**dommages directs
de la garantie principale**



Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ?

Garantie obligatoire



Dommmages couverts

NE COMPREND PAS obligatoirement

Dommmages immatériels tels que :

- + pertes indirectes
- + Frais de relogement
- + Perte d'usage
- + Honoraires d'experts...

Peuvent être souscrits en complément

Volet indemnisation



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

29

Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ?

Garantie obligatoire



Franchises

Habitation et véhicule

380 €

Sécheresse - réhydratation des sols

1520 €

Volet indemnisation



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

30

Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ?

Garantie obligatoire



Volet indemnisation

Franchises

Biens professionnels

10 % du montant des dommages
minimum **1140 €**

Sécheresse - réhydratation des sols
3050 €



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

31

Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ?

Garantie obligatoire



Volet indemnisation

Franchises

Pertes d'exploitation

3 jours d'activité
Minimum **1140 €**



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

32

Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ?

Garantie obligatoire



Franchises

Volet indemnisation

non rachetables



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

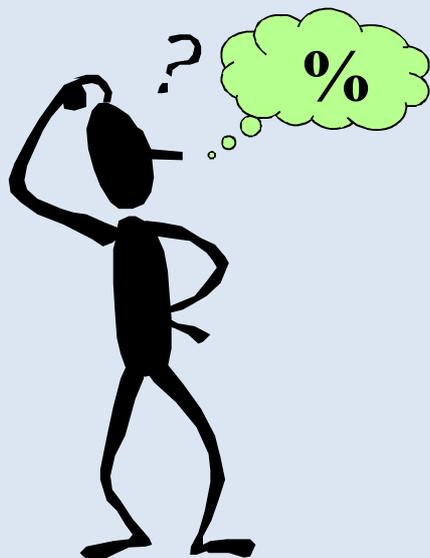
33

Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ?

La cotisation d'assurance



Volet indemnisation



UNIQUE
fixé par
ARRÊTÉ



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

34

Habitation Biens professionnels

12 % des garanties vol, incendie et responsabilités relatives aux biens
(RC propriétaire, locataire ou occupant...)

Auto

6 % des garanties vol et incendie

ou

0,5 % des garanties dommages



taux de cotisation
ne peut varier
en fonction de
l'aléa
et / ou
des moyens de prévention
mis en oeuvre



Le sinistre



Déclaration
le plus rapidement possible
au plus tard
dans les 10 jours
de la publication de l'arrêté au JO



Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ?



Le sinistre

Volet indemnisation

Délais de règlement

3 mois maximum

après remise de

l'état estimatif des pertes

ou de

la publication de l'arrêté



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

39

Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ?



Le sinistre

Volet indemnisation

Provision

Dans les 2 mois

après remise de

l'état estimatif des pertes

ou de

la publication de l'arrêté



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

40

Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ?

Le sinistre



Volet indemnisation

Conseils

État estimatif complet et rapide

=

Indemnisation facilitée



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

41

Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ?



Volet prévention

Incitation à la prévention

Obligation de garantir

Aide financière



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

42

Information acquéreurs - locataires

Zones couvertes par PPR prescrit ou approuvé

Zones de sismicité



l'existence des risques visés par le PPR



Communes avec ou sans PPR



les sinistres survenus

Pas de PPR au moment du sinistre



Modulation de franchise

selon le
nombre d'arrêtés parus
dans les
5 années précédentes

Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue?

Incitation à la prévention



Volet prévention

Pas de PPR au moment du sinistre



Modulation de franchise

1^{er} et 2^{ème} arrêté → franchise de base
 au 3^{ème} arrêté → franchise x 2
 au 4^{ème} arrêté → franchise x 3
 arrêts suivants → franchise x 4

1520 €



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue?

Incitation à la prévention



Volet prévention

PPR prescrit



~~Modulation de la franchise~~



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

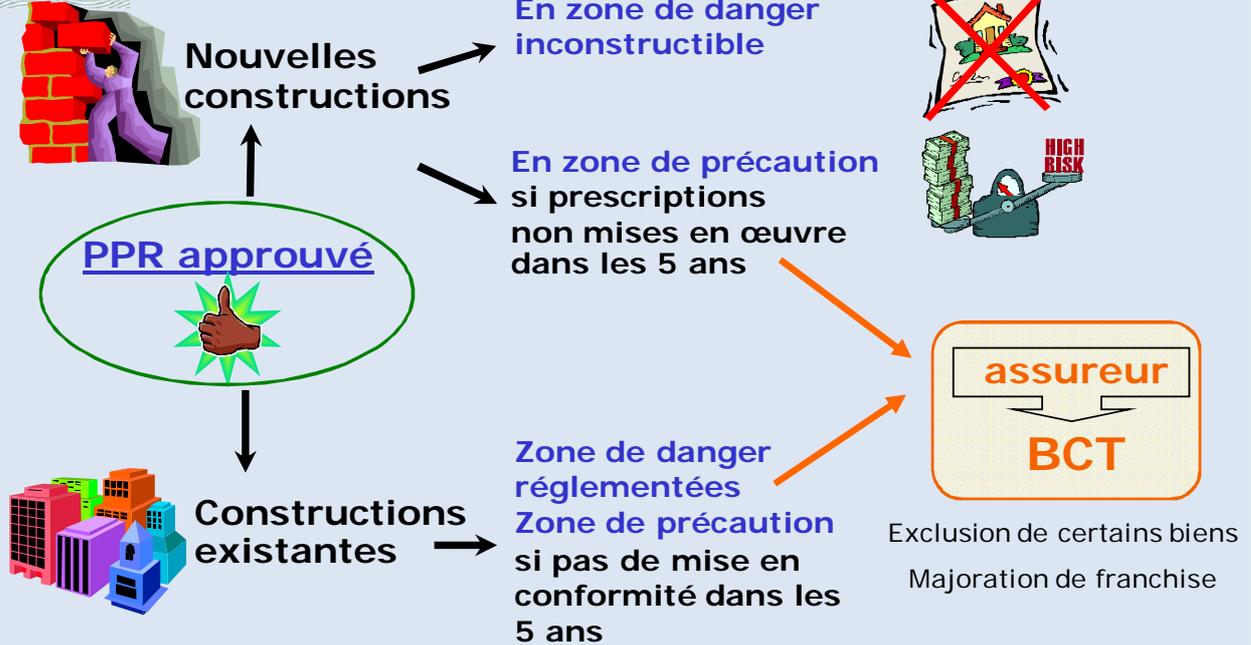
Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ?

Obligation de garantir SAUF



Volet prévention



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

47

Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ?

Obligation de garantir SAUF



Volet prévention



Pas d'obligation d'assurer



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

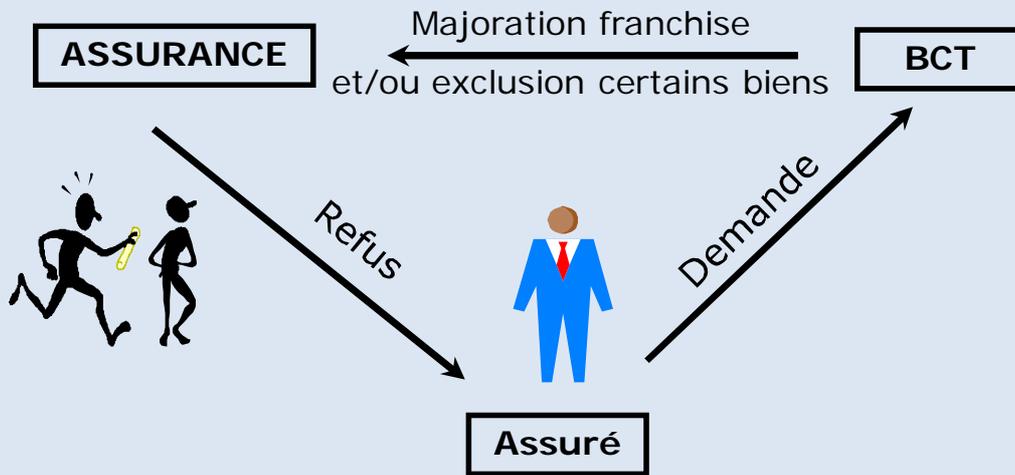
48

Obligation de garantir



Dans tous les autres cas, si refus d'assurance

Volet prévention



Obligation de garantir



Préfet / CCR
Saisie BCT

Si conditions d'assurance paraissent injustifiées eu égard :

- ✚ au **comportement de l'assuré** ou
- ✚ à **l'absence** de toute mesure de **précaution** de nature à réduire la vulnérabilité

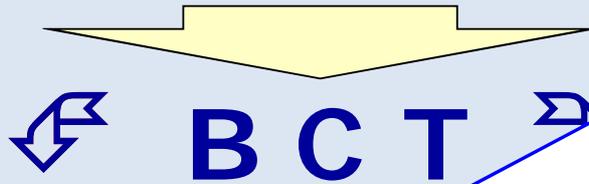
Volet prévention

Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ?

Obligation de garantir



Volet prévention



Majoration maximale de la franchise

Habitation – vérification de la franchise de base
Bien professionnel – 50% montant des dommages
Pe – 30 jours ouvrés

9500 €



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

51

Votre maison est-elle préparée à la prochaine crue ?

Aide financière



Volet prévention

Pour la mise en œuvre des mesures de prévention

FONDS BARNIER



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne (Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur

52

FONDS BARNIER

Pour le biens assurés SEULEMENT

- ✚ Études et travaux de prévention prescrits par PPR
- ✚ Frais de reconnaissance, traitement et comblement cavités souterraines, marnières (si moins coûteux d'expropriation)
- ✚ Acquisition amiable (sinistre > 50% ou prix acquisition < sauvegarde)

Conclusion

- L'assurance ne finance pas la prévention, mais la réparation.
- Le législateur français a fait le choix de la solidarité pour apporter un effet de levier à la mutualisation contractuelle, de manière à éviter l'exclusion
- En revanche, les conditions de l'assurance doivent être aussi incitatrices que possible à la prévention : tel est déjà le cas du régime catnat depuis l'origine. Un projet de réforme prévoit de l'accentuer.
- Des partenariats public privé doivent porter sur :
 - Assurabilité, selon le profil de risque du pays,
 - Juste prix du risque, avec accompagnement social
 - Prévention
 - Connaissance (scénarios, modélisation)
 - Planification urbaine
 - Normes de construction...

Votre
maison
est-elle
préparée
à la
prochaine
crue ?



**Mission des sociétés d'assurances
pour la connaissance et la
prévention des risques naturels**

WWW.mrn-gpsa.org

Merci de votre attention



Cette opération a été cofinancée par la Communauté Européenne
(Fonds européen de développement régional)

Mission des risques naturels
Roland Nussbaum - Directeur